



Nicholas S. Trottier

Sociétaire, Preuve électronique

Montréal

ntrottier@mt3.ca

t. +1 514-397-4192

Admission au barreau

Québec 2003

Faculté de droit

Université de Montréal

Domaines de pratique

Litige et résolution des différends
Responsabilité du fait des produits et réclamations en responsabilité délictuelle de masse
Défense et enquêtes de crimes économiques

Secteurs d'activité

Industrie pharmaceutique

MT Divisions et solutions client

MT 3

Nicholas Trottier est avocat-conseil en preuve électronique à notre bureau de Montréal au sein de MT>3, une division de McCarthy Tétrault. MT>3 est le chef de file canadien en matière de gestion de la preuve électronique (« e-Discovery »), de gouvernance de l'information et de gestion de l'information numérique.

La pratique de Nicholas porte principalement sur les domaines de la gestion de e-Discovery, de la gestion électronique de dossiers et de la preuve en litige civil et commercial.

Il est notamment impliqué dans la défense d'actions collectives fondées sur la responsabilité des fabricants de produits pharmaceutiques, ainsi que les litiges commerciaux, plus particulièrement en droit bancaire, fraude et valeurs mobilières, conformité réglementaire et enquêtes internes.

Nicholas a obtenu son baccalauréat en droit en 2001 de l'Université de Montréal et un baccalauréat en biochimie (B. Sc.) de l'Université de McGill, où il a également étudié en informatique. En 2008, il a par ailleurs complété un certificat d'études supérieures en bioéthique à l'Université de Montréal.

Avant et pendant ses études de droit, Nicholas a travaillé pendant plusieurs années dans l'industrie pharmaceutique, notamment dans la fabrication, les affaires réglementaires et les technologies de l'information.

Nicholas est membre de l'Association du Barreau canadien et du Barreau du Québec.

Mandats récents

■ Sanofi retire volontairement Zantac du marché

11 mai 2023

